DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SAINT-PAUL-EN-JAREZ

• La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022 du 22 janvier 2018 enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles : les communes doivent présenter, sur le périmètre de leur budget principal et de leurs budgets annexes, leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

• Le projet de loi de finances pour 2021 : les principales dispositions ont été présentées au Conseil des Ministres le 28 septembre dernier. Hors plan de relance, ce PLF est marqué par une certaine stabilité. En janvier 2021, à l'issue du vote des textes définitifs, il fera l'objet d'une actualisation, avec l'aperçu de l'environnement macro-économique.

1/ CONTEXTE ECONOMIQUE

1-1 Contexte international

Le contexte financier et économique subit un changement brutal avec la crise liée à la Covid19. Aucun pays n'est épargné, une grande incertitude règne quant aux conséquences sur la vie économique et financière des nations. Si la zone euro était dans un contexte difficile, cette crise sanitaire accentue les effets négatifs aux niveaux : économique, financier et humain.

Les élections américaines avec la victoire du candidat démocrate auront également un impact.

De nombreux pays doivent déjà trouver des compromis difficiles, entre mettre en œuvre des mesures favorisant la croissance à court terme et éviter une nouvelle accumulation de dette dont il serait difficile d'assurer ultérieurement le service.

La Covid-19 dictera son tempo à l'économie mondiale jusqu'à la vaccination massive des populations, soit au mieux à la fin 2021 dans certains pays, mais plus sûrement courant 2022. D'ici là, l'alternance de périodes de restrictions et de rebond de l'économie pourrait se prolonger et inhiber les choix individuels comme les projets d'embauche ou d'investissement.

Dans ses **dernières prévisions,** publiées le 5 janvier, la Banque mondiale envisage une reprise économique plus longue et difficile que prévue, en raison notamment de la persistance de la pandémie et des retards dans la mise en œuvre des campagnes de vaccination. Les économistes de l'institution financière tablent sur une récession mondiale de 4,3 % en 2020. Mais le rebond attendu cette année est désormais estimé à 4,0 %, soit environ un point de pourcentage en moins par rapport à ce qui était annoncé cet été. Comme le montre notre graphique, la zone euro est particulièrement impactée avec une contraction du PIB qui devrait s'élever à 7,4 % en 2020, suivie d'une reprise économique estimée à 3,6 % en 2021.

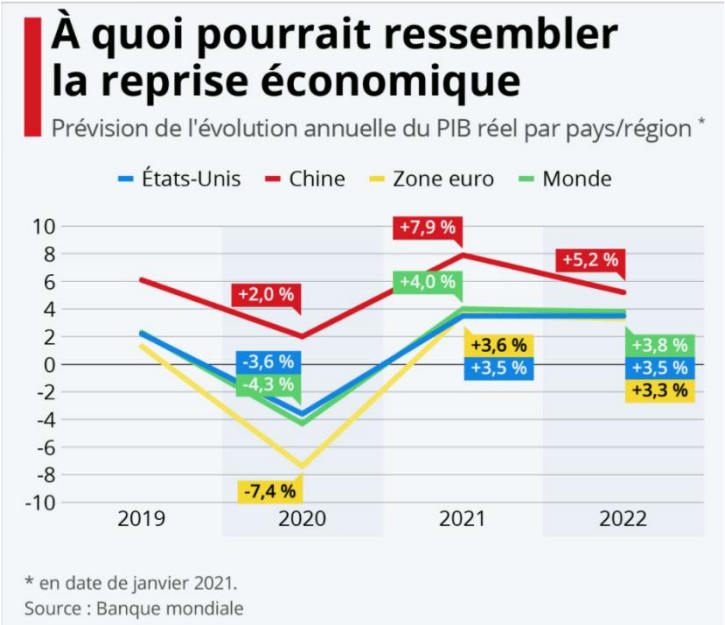

Graphique actualisé avec les prévisions de la Banque mondiale publiée en janvier 2021.

1-2 Contexte national

Dans ses projections macroéconomiques publiées lundi 14 décembre, la **Banque de France** estime désormais que le produit intérieur brut (PIB) rebondira de 5 % l'an prochain, après une chute de 9 % cette année, signe que l'économie française mettra plus de temps à retrouver son niveau d'avant-crise qu'anticipé jusqu'ici.

« L'hypothèse est que l'épidémie ne cesserait pas immédiatement et que le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que fin 2021 », ce qui signifie que « le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé qu'à mi-2022 », explique la Banque de **France**. Le gouvernement anticipe de son côté une croissance de 6 % l'an prochain, après une contraction record de 11 % cette année.

La consommation des ménages également impactée

Après le rebond de l'an prochain, la croissance poursuivra au même rythme de 5 % en 2022, avant de se tasser à un niveau habituel légèrement supérieur à 2 % en 2023. Le reconfinement a provoqué une chute de l'activité de 11 % en novembre par rapport à son niveau d'avant-crise. Et elle devrait être encore 8 % en deçà de la normale en décembre, alors que le déconfinement va être moins rapide.

La persistance de l'épidémie début 2021 devrait toujours contraindre la consommation des ménages, même si elle se redresserait nettement avec la levée progressive des pressions sanitaires durant l'année, estime la Banque de France. Il faudra toutefois attendre 2022 pour la voir retrouver son niveau d'avant-crise, et peut-être même le dépasser temporairement, tandis que le plan de relance devrait soutenir l'investissement privé et public.

Malgré la reprise de l'économie, la France devrait connaître une montée rapide du chômage, résultat des difficultés accumulées par les entreprises. Il atteindrait un pic proche de 11 % au premier semestre 2021, avant une décrue à 9 % fin 2022.

Face aux incertitudes sur l'évolution de l'épidémie, la Banque de France présente aussi un scénario plus favorable d'un rebond du PIB de 7 % en 2021 si la situation sanitaire s'améliore plus rapidement. À l'inverse, un scénario plus pessimiste de circulation toujours forte du virus entraînerait une nouvelle contraction du PIB de 1 %. Le gouvernement table, lui, sur une croissance de 6 % l'an prochain, après une contraction anticipée de 11 % cette année, quand l'OCDE anticipe aussi une hausse du PIB de 6 % en 2021, mais après une récession de 9,1 % cette année.

Par conséquent...

ð L'année 2020, marquée par la crise sanitaire et économique qui en découle, sera une année de fragilisation des comptes locaux : l'épargne brute des collectivités locales se replierait de façon inédite (- 18,1 %), pour atteindre 32,2 milliards d'euros.

ð La baisse anticipée de l'investissement est amplifiée par le contexte : décalage des élections municipales, interruption et report des chantiers, réorientation des crédits sur le soutien aux entreprises. Les dépenses d'investissement diminueraient de 5,8 % et s'élèveraient à 56,9 milliards d'euros.

ð La dette des collectivités locales serait en hausse de 0,6 % pour soutenir les territoires et atteindrait 176,1 milliards d'euros fin 2020.

ð La crise impacte les recettes des collectivités locales. En progression de près de 3 % en 2019, elles devraient connaître une contraction de 0,8 % cette année. Bénéficiant d'une fiscalité sur les ménages caractérisée par sa stabilité, le bloc communal s'en sortirait globalement mieux avec une baisse limitée à 0,6 %.

ð Les dépenses de fonctionnement des collectivités progresseraient de 2,2 % en 2020, dont 1 point serait lié aux dépenses engagées au titre de la crise sanitaire (matériel de de protection, aides aux entreprises…). Pour les communes, la progression de ces dépenses s'établirait à + 1,1 %.

Un budget de relance pour lutter contre la crise sanitaire. Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021

Le gouvernement a présenté son projet de loi de finances (PLF) pour 2021 qui sera le principal vecteur du plan de relance de 100 milliards d'euros. Il intègre également la compensation à l'euro près de la baisse des impôts dits « de production », présente des dotations stables et confirme la suspension des « contrats Cahors » (contrats qui limitaient l'évolution des dépenses des collectivités territoriales).

Conséquences : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2020 ne fera donc pas l'objet d'un examen par les représentants de l'Etat, ni, a fortiori, de reprise financière. La propagation de l'épidémie au cours de ces dernières semaines entraine un nouveau soutien financier massif de l'économie.

Ces aides accentuent d'autant la progression du déficit et de la dette. Alors que le gouvernement prévoit dans ce texte un rebond de la croissance de 6 % dès l'an prochain (après une chute du PIB de 11 % attendue cette année), le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) est venu ternir ces prévisions en jugeant son ampleur volontariste. Il alerte en effet sur les très fortes incertitudes qui pèsent sur ce projet de budget, qui prévoit également un déficit public ramené à 6,7 % l'an prochain (contre 10,2 % du PIB cette année).

La dette publique s'envolerait, quant à elle, à 116,2 % du PIB en 2021 (98,90 % dans le PLF 2020). Sans compter que le pouvoir d'achat des Français baisserait de 0,5 % cette année avant de rebondir de 1,5 % en 2021. Concernant l'inflation, une prévision à + 0,6 % est envisagée. Dans un contexte de croissance affaiblie rendant plus difficile la réduction du déficit, la soutenabilité à moyen terme des finances publiques constitue un enjeu central de la stratégie financière de la France et appelle la plus grande vigilance.

Principales mesures concernant les finances locales

Aujourd'hui, le contexte évolutif de la pandémie, pour l'heure non éradiquée, laisse présager un avenir budgétaire fait d'interrogations.

ð A compter de 2021, l'article 13 simplifie la taxation de l'électricité : les taxes locales sur la consommation finale d'électricité perdent leur caractère local au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation des tarifs. Elles seront alignées dans une taxe nationale unique. L'article prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

ð Les articles 22 et 58 du PLF pour 2021 fixent la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement et de répartition de la DGF. La DGF reste stable pour le bloc communal. Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR).

ð Dans son article 23, le PLF prévoit un prélèvement sur recettes au profit des collectivités : Il vise à compenser, au bloc communal, la perte de recettes résultant de la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la perte de recettes sur les taxes foncières et sur la taxe d'habitation.

ð L'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est prévue dans l'article 57 : En 2021, l'automatisation ne concernera que les collectivités en régime de versement dit d'année N, en 2022, pour celles qui sont en N + 1 et en 2023 pour celles en N + 2.

ð Enfin, l'article 58 permet la neutralisation des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation, rendue nécessaire avec la suppression de la taxe d'habitation et de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels. (Potentiel financier, potentiel fiscal, effort fiscal sont des indicateurs impactés par le nouveau panier de ressources des collectivités). Cette neutralisation ne rentrera en vigueur qu'en 2022

Contexte local :

L'année 2021 correspondra à un nouveau mandat communal et intercommunal après une mise en place retardée pour des raisons sanitaires. L'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera une année de fragilisation.

Le Contexte métropolitain : les perspectives de Saint-Etienne Métropole :

Désormais, Saint Etienne Métropole compte parmi les 22 Métropoles Françaises.

Le Département de la Loire et Saint Etienne Métropole ont arrêté les modalités des transferts de compétences qui ont été mis en œuvre au 1 er juillet 2020. Le transfert des charges, préalablement évaluées, s'est accompagné du transfert concomitant des ressources nécessaires. Les inscriptions budgétaires ont ainsi fait l'objet d'un ajustement au budget supplémentaire 2020 sur la base des coûts évalués et à compter de cette date.

Le budget principal 2021 prend en compte ces transferts du Département pour une année pleine avec une dotation de compensation en recettes de fonctionnement et les dépenses correspondant aux coûts des charges transférées en fonctionnement et en investissement.

L'année 2021 s'inscrit dans un contexte particulier de crise sanitaire, de fortes incertitudes sur le niveau des recettes attendues mais avec une volonté affichée de participer à la relance économique

en consacrant un effort important à l'investissement sans compromettre pour autant les équilibres financiers futurs.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole a souhaité s'engager, pour faire face à la crise Covid, sur plusieurs années, dans un plan de relance métropolitain en soutien à l'économie du territoire.

Ce plan fondé sur l'investissement local doit permettre, après crise, de réunir les conditions favorables à un redémarrage rapide de l'activité dans les meilleures conditions.

Cette année 2021 devrait donc être celle de la relance de l'économie.

Mais pour que ce soit un succès, il faut que la stratégie métropolitaine vienne en complément du plan de relance annoncé par l'Etat (et non en substitution) pour démultiplier les interventions et favoriser le rebond de l'économie après la crise.

Le plan de l'Etat concerne aussi les collectivités avec 950 millions d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments, 900 millions pour le développement des transports en commun, 9,5 milliards pour la cohésion territoriale, dont un milliard d'euros de dotations de soutien à l'investissement local supplémentaire…et porterait sur deux ans.

En complément, le plan de relance métropolitain qui sera déployé en soutien à l'économie portera sur 3 priorités :

Ø le soutien à l'investissement local des communes et de l'intercommunalité et le volume très important des investissements qui pourrait être inscrit au budget 2021 malgré les difficultés sur les recettes économiques en lien avec la crise en marque la volonté

Ø les aides aux investissements au bénéfice de la transition écologique, du pouvoir d'achat et du cadre de vie des habitants

Ø et les aides pour les investissements dans l'innovation pour poursuivre et accentuer notre excellence territoriale

Dans le même temps, Saint-Etienne Métropole souhaite aussi s'engager dans un nouveau dialogue avec les établissements bancaires et organismes prêteurs afin de garantir l'accès aux prêts de toutes les communes du territoire dans les mêmes conditions que la Métropole (souvent conditions préférentielles en raison des volumes traités) et permettre ainsi d'irriguer le territoire de projets nouveaux de la part des communes.

Dans ce contexte de 2021, aucune hausse de fiscalité n'interviendra.

L'évolution éventuelle de la fiscalité locale sur le territoire ne résulterait donc que des seules politiques fiscales des communes.

L'année 2021 sera aussi l'année d'élaboration du nouveau pacte financier et fiscal entre Saint-Etienne Métropole et ses communes qui permettra de revoir le partage des ressources tout en donnant à l'intercommunalité les moyens de réaliser les investissements qui profitent à l'ensemble du territoire. Ainsi, le montant de la DSC et du FPIC, dans une 1ère approche resteront inchangés en prévision budgétaire dans l'attente du futur pacte financier à construire.

Le Contexte communal

À des dépenses de fonctionnement quasi stables (en raison des économies réalisées) se superposent des recettes fiscales et tarifaires en repli, entraînant une contraction nette de l'épargne. Autres ressources qui subissent de plein fouet les impacts de la crise sanitaire : les produits des services, du domaine et des ventes en lien avec l'arrêt de nombreux services publics pendant la période de confinement et de leur reprise très progressive ensuite (cantines scolaires, périscolaire, structure

petite-enfance, …). Conséquence logique de la contraction des recettes de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait au niveau national une chute inédite de 18,1 %.

Toutes les catégories de collectivités locales seraient concernées par ce constat.

L'article 52 du PLF 2021 propose une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour remplacer, à produit fiscal constant, des valeurs locatives qui reposent toujours sur des loyers constatés en 1970. L'échéancier de cette révision court jusqu'en 2025 et les nouvelles valeurs locatives s'appliqueraient à compter du 1er janvier 2026.

ð Les effets de la Covid-19 et de la crise économique consécutive sont difficile à mesurer et dépendront de la vitesse à laquelle régressera l'épidémie notamment pour les dépenses sociales et sanitaires qui sont appelées à perdurer certainement encore plusieurs mois

ð D'autre part, la suppression de la taxe d'habitation et les modalités de son remplacement restent encore incertaines, cela aura sans doute un impact sur les comptes locaux dans l'avenir puisque les montants de compensation de la taxe sont déterminés par l'Etat et imposés aux communes qui perdent leur marges de manœuvre sur cette recette fiscale.

Contexte commune de Saint Paul en Jarez :

Le budget 2021 aura en tout état de cause vocation à permettre la mise en œuvre du programme électoral de la municipalité.

Dans le respect des engagements pris en ce début du mandat, des nouvelles mesures définies dans le PLF pour 2021 et de la prise en compte des conséquences financières de la crise sanitaire sur les exercices à venir, le ROB 2021 intègre :

ð La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externalisées.

ð Le gel des taux des taxes foncières pour la deuxième année consécutive (pour mémoire, les taux avaient baissé de 4,5 % au cours du dernier mandat).

ð La préservation d'une capacité d'autofinancement : afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne

ð La stabilisation de l'encours de la dette

ð La poursuite des investissements permettant l'entretien et l'optimisation des équipements communaux et la modernisation et l'amélioration du fonctionnement de l'administration et des services publics.

Les engagements de la commune pour 2021

Une commune attachée à la cohésion sociale, avec un accompagnement social renforcé en direction des plus fragiles.

La commune anticipe les conséquences sociales de l'épidémie de Covid 19 en renforçant son accompagnement des personnes les plus fragiles. Les effets sociaux de la crise sanitaire, déjà sensibles en 2020, iront vraisemblablement en s'accroissant en 2021, ce qui motive la ville à renforcer ses moyens d'accompagnement social.

Pour les seniors, la commune souhaite mettre en place un service de portage de repas à domicile en 2021. L'équipe sociale a pu, lors du premier confinement, recenser les personnes dans le besoin et de garder un contact avec elles pendant toute l'année 2020.

Ce renforcement de la politique sociale et **la mise en place du service de portage de repas aux seniors se traduiront par une augmentation de la subvention au CCAS de 12 000€ en budget de fonctionnement**. Grâce à cette aide, le CCAS pourra disposer de crédits mobilisables en cas d'urgence pour venir en aide aux victimes de la crise sanitaire (aides aux plus vulnérables).

En 2021, la commune de Saint-Paul-en-Jarez s'attachera à consolider son offre de services et ses actions d'accompagnement en faveur des familles, de la petite enfance et des écoles.

L'attention de la ville se portera ensuite sur la qualité de la restauration scolaire, conformément aux engagements de la Municipalité, pour aller vers de plus en plus de bio, du local, du frais et du « fait maison » pour répondre aux attentes des parents. **La municipalité injecte 2 000 € de plus encore cette année pour progresser vers cet objectif.**

Parallèlement, les tarifs du restaurant scolaire qui n'ont pas été augmentés en 2020, enregistreront une petite baisse en 2021. La commune s'est entourée des compétences d'une diététicienne qui réalisera un audit du fonctionnement actuel du service de restauration et proposera des ateliers dans les classes des écoles publique et privée.

La commune poursuivra en 2021 son suivi des seniors avec pour objectif de réduire les risques d'isolement et favoriser le maintien à domicile

Un engagement renouvelé en faveur de la tranquillité publique.

Autre engagement fort en 2021 : celui de répondre aux attentes des Sampoutaires en matière de tranquillité publique et de sécurité.

Ainsi, dès 2021 la commune va s'équiper d'un dispositif de vidéoprotection. Pour rappel, les objectifs de ce dispositif de vidéoprotection sont de :

- Dissuader le passage à l'acte délinquant,
- Améliorer le sentiment de sécurité des habitants,
- Servir le travail d'enquête,
- Permettre une intervention des forces de l'ordre adaptée à la situation,
- Et de faciliter l'administration de la preuve en justice par les services de Gendarmerie

Par ailleurs, le policier municipal verra ses missions recentrées sur les actions d'ordre public. Le temps de présence du policier sera optimisé et mieux adapté aux besoins de la population.

L'engagement de la ville en faveur du développement durable

Conformément à ses engagements, en 2021, la ville s'impliquera davantage sur les enjeux de protection de l'environnement et du développement durable.

Une attention particulière sera portée sur la propreté de la ville avec l'optimisation des tournées du service de nettoyage et investissement dans un aspirateur de rue électrique.

Elle accentuera ses actions visant les économies d'énergies en poursuivant le remplacement et la modernisation de l'éclairage public, avec des éclairages LED moins énergivores.

Enfin, dans le cadre de son objectif « Un arbre pour chaque nouveau-né », la commune entreprendra dès 2021 la plantation d'arbres d'essences régionales pour, à la fois, créer des ilots de fraicheur et des puits de carbone indispensables face au réchauffement climatique.

L'embellissement de la commune :

La municipalité va intégralement rénover la place du Suel et créer un jardin public en centre bourg sur l'espace libéré par la démolition de l'ancienne maison des sœurs.

La nouvelle rue de la Plagne va entrer dans sa phase de réalisation créant pour les sampoutaires un nouvel accès du bourg vers la Départementale.

La commune sera embellie grâce à des campagnes de fleurissement plus conséquentes (plus 2000€ sur le budget fleurissement)

Un partenariat étroit avec le monde associatif.

Pour soutenir nos associations qui ont beaucoup souffert cette année, La commune maintient ainsi une enveloppe de subventions importante et constante pour les associations sampoutaires actives notamment dans les domaines sociaux, de la culture et du sport. La commune va débloquer une aide financière au profit des enfants Sampoutaires pour la pratique d'activités dans une association de la commune. **Cela représentera un budget supplémentaire de 4000 €.**

En 2021, la commune perpétue sa participation financière de manière significative au fonctionnement du Centre social, dans l'intérêt de l'ensemble de la population et notamment des enfants et des personnes relevant de la Politique prioritaire de la Ville.

Enfin, pour améliorer l'offre de manifestations festives organisées sur le territoire de la commune, la municipalité octroie **une subvention supplémentaire de 3 000 € au Comité des Fêtes pour faire émerger de nouveaux projets d'animation au profit des Sampoutaires.**

La modernisation du service public

En 2021, la ville poursuivra la modernisation du service public en vue de simplifier les relations des sampoutaires avec les services de la Mairie, et de faciliter l'accès au service public par le biais du numérique. Ainsi, la ville proposera-t-elle aux usagers de prendre directement leurs rendez-vous en ligne : chaque service accueillant habituellement le public sera ainsi concerné par ce nouveau canal de prise de rendez-vous, accessible 24h/24 et 7j/7

Pour sécuriser notre environnement informatique plusieurs dispositifs et logiciels seront acquis en 2021 notamment pour poursuivre la dématérialisation des procédures, moderniser et améliorer les services de la Mairie pour tendre vers une politique « 0 papier ». Le site Internet de la commune sera entièrement refondu pour être plus convivial, plus intuitif et plus pratique pour ses usagers.

Ce projet global de dématérialisation du fonctionnement de l'administration représentera un budget de 20 000 € en fonctionnement et d'environ 80 000 € d'investissement qui devraient permettre en retour une amélioration des conditions de travail des agents, plus de transparence, un meilleur service pour les administrés et des économies de temps, de papier et d'affranchissement.

Enfin, la municipalité s'assurera de maintenir et d'améliorer une qualité d'accueil des usagers et du service public : une réflexion est en cours autour des horaires de travail des agents du service technique et du télétravail pour les services administratifs

Malgré ces perspectives, le budget de fonctionnement 2021 sera finalement prévu en baisse par rapport à celui de 2020.

2 – Orientations budgétaires :

2-1) Absence de hausse des taux de la fiscalité locale

Dans ce contexte déjà exposé, **il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impôts locaux** pour le budget 2021 (les taux d'imposition des taxes communales ont même baissé depuis 2011).

L'impact budgétaire de la suppression progressive de la Taxe d'habitation, devrait se traduire par une baisse du produit de la fiscalité locale et une augmentation des compensations reçues par l'Etat à l'euro près. Toutefois, ces effets ne seront réellement et définitivement observés qu'au terme de la mise en œuvre de la réforme soit à horizon 2023.

Eléments prospectifs : la commune de Saint-Paul-en-Jarez prévoit une baisse du taux de la taxe foncière (TFB et TFPB), sur la durée du mandat 2020-2026.

2-2) L'engagement de l'Etat pour l'année 2021 : garantir les ressources des collectivités

L'Etat s'est engagé pour 2021 et compte tenu de la crise historique actuelle à garantir, à caractéristiques identiques, les ressources des collectivités Locales. Compte tenu de ce qui précède, et par application du principe de prudence, nous considèrerons les concours reçus de l'Etat pour 2021, y compris mesures de péréquation, comme stables (base : réalisé 2020). La Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Rurale seront donc considérées comme stables en 2021.

Compte tenu des informations disponibles au moment du débat d'orientation budgétaire, les éventuels écarts qui seraient observés par rapport à la prévision inscrite au budget primitif 2021, devraient rester marginaux en volume.

2-3) La diminution des montants prévisionnels de l'Attribution Communautaire et le gel de la Dotation de Solidarité Communautaire.

L'attribution de compensation va diminuer en recettes de fonctionnement et augmenter en dépenses d'investissement, afin de financer nos infrastructures de l'enveloppe voirie

Quant à la Dotation de Solidarité Communautaire, devrait être à priori stable selon les orientations budgétaires de Saint Etienne Métropole non encore disponible.

2-4) Hypothèse de tassement des recettes liées à l'activité des services et des autres participations

Les prévisions de recettes liées à l'activité des services et des activités inscrites au budget primitif 2021 suivent une hypothèse volontairement estimée avec beaucoup de prudence et reflétant un tassement de celles-ci. Précisons toutefois que si compte tenu de la crise, les actions ou activités habituellement offertes par la ville à sa population devaient ne pas se réaliser, la ville n'engagerait pas non plus les dépenses liées à l'exercice de ces activités. Aussi, les dépenses devraient être également revues à la baisse en fin d'exercice dans l'hypothèse d'un nouveau confinement.

Eléments prospectifs : Compte tenu de l'absence de visibilité et de la forte incertitude qui pèse tant au niveau des dépenses à engager pour réaliser ces actions, qu'au niveau de fréquentation et de recettes induites par celle-ci, l'évolution de ces recettes est considérée stabilisée pour 2021, à un niveau volontairement estimé avec prudence.

2-5) Stabilité des recettes contractuelles

Depuis plusieurs années, les recettes issues des différents dispositifs contractuels, notamment ceux de la CAF et de la MSA, restent marquées par un phénomène de tassement, auquel s'ajoute parfois un manque de visibilité tant sur les niveaux d'intervention que sur les règles d'éligibilité ou sur la pérennisation des enveloppes mobilisées. Le CEJ pluriannuel est arrivé à terme et une nouvelle forme de contractualisation est en cours de construction : elle aura un aspect tout à fait différent de l'actuel Contrat Enfance Jeunesse et ne passera sans doute pas par la voie du SIPG. Nous n'avons encore aucun élément sur le nouveau dispositif.

Eléments prospectifs : sur la période 2021-2022, l'évolution de ces recettes, pour lesquelles la visibilité à moyen terme reste très faible, et la pérennité régulièrement remise en cause, sera considérée comme stable ou en légère diminution.

2-6) Recettes d'investissement : des recettes à mobiliser et à anticiper

De nombreuses demandes d'aide financière ont été réalisées en 2020 auprès de nos partenaires institutionnels dans la cadre du plan de relance et laissent augurer un bon niveau de recettes en subvention d'équipement. De nouvelles demandes seront aussi faites encore en 2021. De fait, près de 650K€ seront inscrits, et correspondent à des notifications reçues, pour des opérations programmées en 2021 ou démarrées en 2020.

S'agissant des autres recettes d'investissement, leur anticipation et leur prévision restent un exercice difficile, la commune restera prudente sur la hauteur des inscriptions budgétaires. Le cas échéant, ces prévisions seront ajustées avant le vote du budget si nous bénéficions de plus d'informations.

Eléments prospectifs : Sur la période 2021-2022, l'estimation des recettes d'investissement, fortement liée aux investissements programmés, et aux décisions des autres partenaires publics restera prudente et se fera davantage au fil de l'eau, au fur et à mesure de la réception effective des notifications. On peut cependant attendre des aides financières intéressantes de nos partenaires Etat, Région, Département, Métropole du fait de l'élan donné par le plan de relance.

2-7) La Masse salariale : maitrisée tout en intégrant les priorités de la commune

.

• La masse salariale 2021 : Au total, toutes charges comprises, elle se situera à un niveau d'environ 1 900 000 euros.

• À la suite de la crise sanitaire, la municipalité a entamé un travail avec les agents en partenariat avec les représentants du personnel pour mettre en place le télétravail pour toutes les fonctions administratives qui le permettent

2-8) Un taux d'endettement très satisfaisant et un autofinancement consolidé

Au terme de 13 années d'efforts de gestion, la Commune de Saint-Paul-en-Jarez est parvenue à réduire considérablement sa dette. Depuis, elle a recouru à un nouvel emprunt pour financer la Maison de Santé Pluridisciplinaire, mais reste néanmoins en dessous de la moyenne des communes de sa strate en termes d'endettement. Par ailleurs, aucun nouvel emprunt n'est prévu sur 2021. Afin de poursuivre l'entretien du patrimoine, mais aussi le rythme d'investissement permettant

d'accompagner son développement, la Commune de Saint-Paul-en-Jarez poursuivra la consolidation du niveau d'autofinancement de ses investissements, à hauteur d'environ 2,5 millions d'euros.

3. Les Prévisions budgétaires

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les recettes de fonctionnement devraient être plutôt meilleures qu'en 2020 si un nouveau confinement ne vient pas impacter les recettes de gestion courante des services périscolaires et petite enfance, cependant, l'incertitude oblige à rester prudent dans les prévisions.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS EXCÉDENT REPORTÉ	4 853 460 €	4 666 148 €
TOTAL DES RECETTES INCLUANT L'EXCEDENT REPORTE (excédent de l'exercice précédent)	7 948 024 €	8 713 260 €

LES PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ.

La tendance est à la stabilité des produits de la fiscalité depuis 2014 puisque la commune n'a pas augmenté les taux depuis 2011 et les a même diminués à deux reprises lors du précédent mandat. Il y a cependant une légère augmentation du produit global due au coefficient d'actualisation des bases qui s'impose chaque année.

En 2021, il n'a pas été prévu de progression des contributions directes. Ainsi, cette année, la Municipalité a décidé de maintenir stable les taux d'imposition de 2021.

Le coefficient d'actualisation décidé par l'État des bases d'imposition et qui n'est pas encore publié, pourrait être de 0 % cette année pour éviter d'aggraver la situation des ménages. Nous avons perçu en termes de contributions directes 1 926 143,00 € en 2020 intégrant l'abattement sur la TFPB pour les bailleurs sociaux ayant des propriétés bâties en quartier prioritaire. Si les bases sont effectivement à 0 %, et nous attendrons la même somme en 2021.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
TAXES LOCALES (TH, TFB et TFPB)	1 953 303 €	1 953 000€

L'attribution de compensation passe de 161 602 € en 2020 à 159 126 € en 2021. *L'attribution de compensation n'a cessé de décroitre d'année en année au fur et à mesure des transferts de compétence et depuis 2020 des apports exceptionnels demandés à la Métropole pour aider à financer les projets dans le cadre de notre enveloppe voirie.*

Le budget de Saint-Paul en Jarez bénéficie également de la Dotation de solidarité rurale de Saint Etienne Métropole estimée à 273 145 euros pour 2021, comme en 2020, et d'autres taxes telles la taxe sur la consommation d'électricité, la taxe sur la publicité extérieure, la taxe sur les mutations, les droits de place…

En 2021, la tendance est à la prudence : les montants perçus en 2020 sont reconduits en prévision.

Parmi, les autres recettes en termes de fiscalité, on trouve le fonds de péréquation (distinct de la dotation de péréquation). Depuis 2017, les ressources du fonds de péréquation (FPIC) sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre.

La part versée à Saint Paul en 2020 a été plus importante que ce qui était budgété 113 555 €. Par prudence, la municipalité mise sur un reversement du FPIC estimé à 110 000 € en 2021 comme il avait été prévu en 2020.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
ENSEMBLE DES PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ	2 719 949 €	2 676 346 €

LES AUTRES RESSOURCES

Les atténuations de charges de personnel et sociales

Par suite des congés maladie en 2020, les remboursements de frais de personnel et de charges sociales ont été de 42 403 €. En 2021, on attend des recettes un peu moindres dans la mesure où nous avons subi moins d'arrêts de travail que l'année précédente. Cette année, on table sur des atténuations de charge à hauteur de 39 000,00 €.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
ENSEMBLE DES ATTÉNUATIONS DE CHARGES	42 402 €	39 000 €

La dotation globale de fonctionnement, autres dotations, participations

.

Le DOB prévoit une DGF à hauteur de 631 475 €, soit la même somme que l'année précédente dans l'attente de données plus précises : elle pourrait être impactée par une petite baisse de la population Sampoutaire.

Pour ce qui est des autres dotations : la dotation de solidarité rurale a été largement plus forte qu'espéré en 2019 et en 2020 suite à l'attribution de la fraction cible, mais il est à craindre que la DSR revienne en 2021 à son niveau antérieur, soit 83 000 €.

La dotation nationale de péréquation 2021 est prévue dans les mêmes montants qu'en 2020, 60 000 €. Le fonds de compensation de la TVA serait estimé à 2 900 €. Parmi les participations, l'État compense ou participe à un certain nombre de dépenses de la commune : les exonérations de taxes, le recensement de la population, les scrutins électoraux…. Pour 2021, l'État et le Département rembourseront la commune pour les emplois aidés puisque 2 personnes ont été recrutés en Parcours

Emploi Compétences, fin 2020. Là encore nous restons prudents en 2021 dans l'hypothèse des dotations et participations

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
ENSEMBLE DES DOTATIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	1 036 509 €	864 055 €

Les produits issus des redevances et remboursements

Une autre recette importante pour la commune est celle générée par le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA et autres prestations de services : 429 765,95 € perçus en 2020 et 421 900,00 € prévus pour 2021 qui font parties des recettes plus larges que sont les prestations de service, redevances et remboursements. Ces recettes ont été contractées en 2020 du fait du COVID 19 puisqu'elles sont liées au fonctionnement des services périscolaire et petite enfance perturbés par le 1er confinement de mars 2020. Dans l'incertitude, on mise sur des recettes similaires pour 2021.

Concernant les redevances des services périscolaire, crèche et jardin d'enfants nous attendons également une perte de recette liée au confinement et aux mesures sanitaires qui en ont découlées. Cependant, ces pertes devraient être en partie compensées par la CAF. La municipalité reste prudente.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
PRESTATIONS DE SERVICE REDEVANCES et REMBOURSEMENTS	704 662€	738 472 €

Les produits de fonctionnement : revenu des immeubles et gestion courante

Ce compte regroupe les loyers que perçoit la commune pour des locaux professionnels, des logements, des salles et également pour un emplacement au profit d'une antenne téléphonique. Les chiffres pour 2021 seront comparables à ceux de 2020.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
REVENU DES IMMEUBLES ET GESTION COURANTE	333 805 €	338 493 €

Les produits exceptionnels

La commune perçoit parfois des sommes qu'elle n'avait pas prévu et qui restent exceptionnelles. Il s'agit généralement de petites sommes le plus souvent de mandats annulés sur l'exercice antérieurs. On met aussi sur ce compte les sommes perçus suite à la vente d'encarts publicitaires.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 654 €	1 830 €

Les produits financiers

Il s'agit essentiellement du remboursement des intérêts de la part assainissement de l'emprunt globalisé par Saint Etienne Métropole.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2020
PRODUITS FINANCIERS	8 475 €	7 951 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Saint-Paul-en-Jarez continue de travailler dans le sens d'un renforcement de la maîtrise de ses dépenses de gestion et du contrôle de la masse salariale.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 694 895 €	3 988 722 €

LES CHARGES DE PERSONNEL

Les fluctuations depuis 2014 : les charges de personnel restent raisonnables puisqu'elles représentent moins de 30 % du budget de fonctionnement.

Il est prévu une augmentation très limitée de la masse salariale en 2021 et ce malgré le recrutement de deux personnes en emploi aidé, dont le salaire est en grande partie remboursé par l'Etat. Néanmoins malgré une réalisation 2020 moindre par rapport à ce qui était prévu, nous avons choisi par prudence de partir des montants du budget primitif 2020 pour le DOB 2021.

Une dépense à prévoir suite à la décharge d'une ancienne DGS dont la commune devra payer une partie des émoluments. Avec ces deux aspects et malgré le glissement « vieillissement/technicité » habituel propre à la fonction publique, l'augmentation de la masse salariale sera contenue en 2020 et ce malgré la dernière tranche de la réforme du parcours carrière rémunération (PPCR) qui s'est appliquée en 2020.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
CHARGES DE PERSONNEL	1 844 159€	1 908 665 €

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL – ACHATS DE FOURNITURES ET SERVICES

En 2020, l'effort devra continuer pour contenir l'évolution des dépenses de gestion, néanmoins, cette année la commune doit intégrer les dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire du COVID 19.

Les charges de fonctionnement sont plutôt en baisse depuis plusieurs années.

D'autres augmentation importante sont liées à la maintenance (de plus en plus de contrats d'abonnement pour les logiciels et de moins en moins d'investissement) et au recours au service de remplacement du Centre de gestion ou à l'association intermédiaire Convergence pour des remplacement d'agents sur des postes pour lesquels il est compliqué de recruter.

Ce poste regroupe :

- Les charges dites « incompressibles » qui relèvent soit de contrats, soit d'achats indispensables liés aux prestations rendues, très dépendantes de la tarification d'autres opérateurs (eau, énergie, électricité, combustibles, carburants, assurances, impôts et taxes…).
- Les charges dites « compressibles » qui englobent les dépenses de fournitures, d'entretien de nettoyage et de réparations, d'honoraires, d'insertion, de catalogues, de publications, d'imprimés divers, de fêtes et cérémonies, de transports, de missions et réceptions, d'affranchissement et de télécommunication, etc.

Nous sommes obligés de budgéter nos dépenses en incluant aussi bien la perspective d'un retour de la situation sanitaire à la normale (vie associative, gestion courante...) que celle d'un reconfinement (dépenses différentes en matériel ou produits virucides).

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2020
CHARGES À CARACTÈRE GENERAL Chapitre 011	1 084 614 €	1 191 146,00 €

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

L'année 2020 a connu une faible réalisation du fait de la crise sanitaire. Certaines sommes n'ont pas été versées comme cela était prévu (contrat de ville, chantiers éducatifs...). L'enveloppe des subventions versées aux associations sera maintenue en 2021 par rapport au budget 2020. Les subventions restent attribuées en fonctions de différents critères notamment le nombre d'adhérents, les activités prévues et l'animation apportée sur la commune malgré le fait que les associations ne parviennent pas à fonctionner normalement.

La subvention versée au Centre social est assortie d'une convention d'objectifs qui est en cours de validation : cette subvention diminuera légèrement cette année, car elle est fonction du nombre de semaines réalisées en Centre de loisirs et pour lesquelles la commune met son personnel du restaurant scolaire à disposition et fonction du nombre de journées réalisées au centre social par des enfants de Saint Paul.

Les subventions aux écoles par contre restent stable en fonction essentiellement du nombre d'élèves qui est en très légère diminution sur l'année scolaire 2020/2021.

En outre, il a été décidé cette année 2021 de versé une subvention de fonctionnement supplémentaire de 3 000€ au Comité des fêtes et une somme de 4 000 euros est affectée pour favoriser l'activité sportive des enfants au sein d'associations Sampoutaires

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2020
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉCOLES	153 294€	191 586,00 €

En dehors des subventions versées aux associations et aux écoles, ce chapitre 65 comprend les contributions au service Incendie et Secours, la subvention versée au CCAS, les indemnités aux élus,

les pertes sur créances irrécouvrable et des cotisations diverses. La subvention au CCAS enregistre une forte hausse de 12 000 € pour financer la mise en place du nouveau service de portage de repas.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
TOTAL DES SUBVENTION ET CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE A DES ORGANISMES DIVERS	453 151 €	530 780 €

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été faussées par la baisse d'activité générales et ne sont pas le reflet d'une année normale et on n'est qu'à 3 506 997 €, soit seulement 91,8 % de ce qui avait été inscrit au budget primitif en 2020. Cela est dû à une gestion rigoureuse et aussi en partie à la crise sanitaire. Il faudra poursuivre les efforts en 2021. Les prévisions pour 2021 sont estimées à 3 801 222 €.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT LIEE A LA DETTE

Les charges liées à la dette continuent de baisser à chaque CA. Cette année encore la municipalité n'envisage pas d'emprunt sur le budget principal et la commune continue de se désendetter. Par prudence, la municipalité prévoit une marge d'erreur au cas où les taux Euribor remonteraient brutalement : elle se fonde pour cela sur les prévisions du logiciel de gestion qui comportent une marge d'erreur.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LIÉES AUX INTÉRÊTS DE LA DETTE	115 310 €	108 761 €

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Cela inclut en particulier les subventions exceptionnelles : aucune n'a été votée cette année 2020 du fait du fonctionnement au ralenti des associations. Il n'en est pas prévu pour 2021 non plus. Par contre, une subvention exceptionnelle devrait être versée à l'école publique pour aider une classe transplantée (classe verte). Une subvention de fonctionnement de 12 500 € avait été versée du budget de la Commune vers celui de la Maison de Santé en 2020. Cette subvention est reconduite en 2021 pour un montant de 25 000 afin de faire fonctionner le budget de la Maison de Santé qui a été adopté en janvier.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2020
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 322 €	29 000 €

LES AMORTISSEMENTS ET OPERATIONS D'ORDRE

En 2019 les opérations d'ordres avaient été importantes suite à l'encaissement d'une plus-value sur la vente d'une parcelle à Résidence Bien Vivre. L'enregistrement des plus-values se matérialise par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021

AMORTISSEMENTS ET OPERATIONS D'ORDRE	187 898 €	215 000 €

LA DETTE DANS LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE 2020

La commune poursuit sa stratégie de désendettement en 2021 puisqu'elle n'aura une nouvelle fois pas recours à l'emprunt.

La prévision de dette pour 2021 prend en compte comme chaque année l'intégration de la part assainissement d'un emprunt globalisé de 2008 qui n'a pas pu être scindé au moment du transfert de la compétence assainissement à Saint Etienne Métropole.

Le capital restant dû par la commune au 1er janvier 2021 de dette se situe à **2 603 K€** composé comme suit :

- **2 453 K€** dus au titre de la dette de la Commune ;
- **150 K€** de la part assainissement d'un ancien emprunt (remboursé après paiement par Saint-Etienne Métropole).

La tendance proposée pour 2021 est de stabiliser encore cet endettement en évitant de recourir à l'emprunt bancaire. Tout sera fait pour utiliser les économies de gestion et optimiser les excédents de recettes.

La charge d'annuités

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
INTÉRÊTS DE LA DETTE	115 310 €	108 761 €
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	296 163 €	293 324 €
ANNUITÉ DE DETTE	411 473 €	402 086 €

Dont en 2021 : 6 857 € (capital) + 7 801 € (intérêts) de dette liée à l'assainissement et remboursée par Saint-Etienne Métropole.

L'ÉPARGNE BRUTE ET L'ÉPARGNE NETTE

Épargne brute : *elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).*

Épargne nette : *elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active*

L'épargne brute est un indicateur essentiel dans la gestion financière des collectivités. Correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (RRF) sur les dépenses réelles de fonctionnement (DRF), l'épargne brute permet de financer le remboursement en capital de la dette et les investissements.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
ÉPARGNE BRUTE AVANT AMORTISSEMENT	1 346 503 €	882 645 €

ÉPARGNE BRUTE APRÈS AMORTISSEMENT	1 158 604 €	667 645 €
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	296 163 €	293 324 €
ÉPARGNE NETTE	862 441 €	374 321 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Il s'agit des taxes liées à l'urbanisme ; (la TA est aujourd'hui perçue par Saint Etienne Métropole suite au transfert de la compétence urbanisme et reversée en partie à la commune) ; de la compensation par l'État de la TVA sur les investissements, des subventions ou dotations accordées par l'État, la Région, le Département ou la Communauté Urbaine pour aider la commune à financer certains projets ; des produits de cessions d'immobilisations ; de remboursements de frais (exemple remboursement du capital de l'emprunt assainissement par SEM.) La part la plus importante des recettes provient de l'affectation de l'excédent du résultat de fonctionnement qui se cumul avec l'excédent reporté du précédent budget.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	908 293 €	5 897 159 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE

Il s'agit de l'excédent cumulé sur plusieurs années du résultat de l'exercice (recettes- dépenses en section d'investissement).

	TENDANCES 2021
RÉSULTATS DE CLÔTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 308 067 €

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit des excédents de la section de fonctionnement qu'il sera proposé d'affecter à la section d'investissement.

	TENDANCES 2021
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 697 038 €

PRODUITS DE CESSIONS

Pas de vente prévue en 2021.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021

PRODUITS DE CESSION	0 €	0 €

APPORTS ET DOTATIONS

Il s'agit du remboursement du FCTVA à hauteur de 16,4 % du montant des investissements de l'année antérieure, soit 50 000 € attendus en 2021, de la taxe d'aménagement et d'une créance ancienne sur la taxe locale d'équipement = 20 000 €. Le montant ci-dessous n'inclut pas cette année d'excédent de fonctionnement capitalisé destiné à couvrir les restes à réaliser (versement obligatoire en cas de résultat d'investissement négatif RAR compris), auxquels s'ajoutent les excédents reportés.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2020
APPORTS ET DOTATIONS	206 170 €	294 116 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ces subventions sont liées aux demandes de subventions faites auprès du Département, de la Région ou de l'État : on ne les inscrit au budget que lorsqu'elles sont certaines : c'est-à-dire que l'on a reçu l'arrêté certifiant l'octroi de la subvention. Il s'agit du site Bayle, Gymnase le Sampoutaire, place du Suel, maison des sœurs, école maternelle du bourg, butte école primaire.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	507 367 €	644 147 €

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour Saint Paul, il s'agit du remboursement de la part du capital de l'emprunt assainissement transféré à Saint Etienne Métropole.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 857 €	6 857 €

OPERATIONS D'ORDRE

Il s'agit d'opérations entre sections qui ne correspondent pas à des recettes ou dépenses réelles. C'est le jeu des amortissements.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
OPERATIONS D'ORDRE	187 898 €	215 000 €

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :

Les investissements concernant la voirie seront directement financés par Saint Etienne Métropole, sans transiter sur le budget de la commune. Ces dépenses n'apparaissent donc pas dans le budget, mais sont indiquées ci-dessous pour information. Par ailleurs, cette année, la municipalité achèvera

de mener à bien la création de maison de Santé au rez-de-Chaussée de la Résidence Bien-Vivre, Boulevard des AFN vers la place du Suel. Pour plus de clarté, les éléments liés à cet investissement sont présentés à part dans un budget annexe.

Pour ce qui est des autres investissements, la municipalité qui s'est mise en place en mai travaille sur les projets et s'astreint à tous les mettre en œuvre avant la fin du mandat.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les opérations (et les RAR de l'année précédente) prévues pour 1 022 469 € après décisions modificatives en 2020 ont finalement été réalisées à hauteur de 430 788 €.

Grâce aux efforts de gestion réalisés sur le fonctionnement, il sera possible de mobiliser cette année 2021, 2 275 052 € au titre des projets d'investissements, dont des restes à réaliser (RAR), sans recourir à l'emprunt (1 846 161 € sans les RAR qui se montent à 478 890 €).

Parmi les projets programmés sur le mandat, le choix de la municipalité s'est porté sur les opérations suivantes en 2021 :

Opérations	
201602 MUR VELON CHIARAMONTE (EX-ADAM) PARKING ENSEIGNANTS	137 924,04 €
201712 ACCESSIBILITE PMR (regroupement d'opérations)	5 000,00 €
201813 AMENAGEMENT QUARTIER DE LA BACHASSE	332 500,00 €
201903 CIMETIERE 2019	1 321,20 €
201905 DEMOLITION MAISON DES SŒURS	15 894,60 €
201907 AMENAGEMENT EXTERIEUR SERVICES TECHNIQUES	9 825,49 €
201908 CREATION D'ABRIS POUBELLES AUX FABRIQUES ET EN CENTRE BOURG	9 176,15 €
202005 BESOINS DES SERVICES (restes 2020)	1 166,90 €
202006 FONCIER	6 769,60 €
202009 BESOINS DES ECOLES (restes 2020)	87 828,12 €
202010 PEINTURES SALLE DU CONSEIL	1 656,00 €
202011 PEINTURES FENETRES DU FAMILY	8 487,12 €
202012 ECOPATURAGE	3 000,00 €
202014 AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Place du Suel et Jardin maison des sœurs	898 605,00 €
202015 VIDEOPROTECTION	350 000,00 €
202016 DEMATERIALISATION	86 660,00 €
202017 MTL ET VESTIAIRES	7 200,00 €
202018 PARKING CHEVALIER	40 410,00 €
202019 ECLAIRAGE GENDARMERIE	9 978,00 €
202101 FONCIER	15 000,00 €
202102 CHEMINS RURAUX	34 000,00 €
202103 ECLAIRAGE PUBLIC	30 000,00 €
202104 BATIMENTS COMMUNAUX	45 950,00 €
202105 CIMETIERE	10 000,00 €
202106 ARBORISATION	10 000,00 €
202107 BESOINS DES ECOLES	30 000,00 €
202108 BESOINS DES SERVICES	54 000,00 €
202109 COUR MAIRIE	9 100,00 €
202110 SECURISATION DES ECOLES	20 000,00 €
202111 AMENAGEMENT DU PARC	3 600,00 €
Total des opérations (dont les RAR 478 890 €)	**2 275 052,22 €**

LES OPERATIONS NON AFFECTEES

Ce sont toutes les dépenses d'investissement qui ne font pas l'objet d'une opération. Cela comprend le remboursement du capital de la dette et les sommes qui devraient être épargnées.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
LES OPERATIONS NON AFFECTÉES	3 444 920	3 582 107 €
LES ONA auxquelles on retranche le Capital dette et le compte de réserve soit les dépenses réelles d'investissement non affectées à une opération	489 409 €	450 781 € *Y compris solde d'exécution reporté*

Emprunts et dettes assimilées

Il s'agit du cumul des emprunts de la commune, de l'emprunt assainissement remboursé par la commune avant compensation par Saint Etienne Métropole.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	296 163€	293 324 €

Immobilisations incorporelles

Il peut s'agit de droits d'auteurs sur des études ou de concessions. Cette année, une somme est prévue pour le paramétrage d'un logiciel.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7869 €	1 120 €

Subventions d'équipement versées

Il s'agit de la participation aux frais d'investissement de la salle Émile Soulier à la Grand-Croix ainsi que la participation annuelle à la compétence du SIEL pour le changement des ampoules de l'éclairage public (une partie en investissement depuis 2019). Il y'a également le versement AC d'investissement à SEM comprenant le transfert de la compétence extérieure défenses contre l'incendie (4 520 € depuis 2019) ainsi que la participation de 19 650 € au financement complémentaire des travaux voirie de SEM

.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	16 821 €	56 486 €

Immobilisations corporelles

Il s'agit d'acquisitions de terrain, de matériel roulant, de mobilier ou de matériel divers, de réalisation de réseaux d'électrification ou de travaux concernant la défense incendie.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	199 796 €	85 107 €

Immobilisations en cours

Il s'agit en principe des aménagements ou de constructions qui prennent un certain temps pour être réalisés. La municipalité utilise également ce chapitre des « Opérations non affectées » comme un compte de réserve pour des investissements ultérieurs ou pour répondre à des besoins d'investissement imprévus mais rendus nécessaires au cours de l'année.

	CA prévisionnel 2020	TENDANCES 2021
IMMOBILISATION EN COURS	2 268 654 €	2 884 465 €

LES TRAVAUX DE VOIRIE TRANSFERES A SAINT ETIENNE METROPOLE

La commune de Saint-Paul en Jarez a transféré sa compétence sa compétence voirie à Saint Etienne Métropole depuis, mais reste pour autant maître des dépenses d'investissement (**enveloppe annuelle négociée de 179 126 € cette année)** *:* la commune peut recourir pour abonder l'enveloppe voirie à un apport exceptionnel de Saint Etienne Métropole avec prélèvement sur l'attribution de compensation et/ou à un Fonds de concours.

VOIRIE SAINT ETIENNE METROPOLE	Coûts projets
PROGRAMME TRAVAUX 2021	
Opérations de proximité	**104 839,00€**
Aménagement sécuritaire la Revolanche (RAR 6 000 €)	**13 839,00 €**
Reprise de Bordures (14 angles)	**6 000,00 €**
Trottoir RD7 (115 ml)	**35 000,00 €**
Ouvrages d'art	**315 586,20 €**
Pont du Moulin Dampierre (RAR)	**285 586,20 €**
Pont sur le Vergelas (RAR)	**30 000,00 €**
Projets	**155 000,00 €**
Rue de la Plagne (achat maison)	**155 000,00 €**
TOTAL DEPENSES VOIRIE	**575 425,00 €**

RAR : 321 586 €

LE BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

La municipalité de Saint Paul en Jarez termine son projet de maison de santé pluridisciplinaires (MSP) dans le centre bourg de la commune.

Le projet de maison de Santé est porté par une équipe de praticiens de professions médicales ou paramédicales : la MSP est composée de 2 médecins généralistes et d'un psychiatre, de professionnels de santé conventionnés et d'auxiliaires médicaux (sage-femme, infirmiers, kinésithérapeutes…) Ces derniers ont déposé un projet qui a été validé par l'Agence Régionale de Santé fin 2018 et ils vont s'installer dans leurs nouveaux locaux à partir de février.

Les travaux, qui ont pris quelques semaines de retard à cause de la crise sanitaire, seront terminés en février 2021 et les professionnels de santé sont impatients de prendre possession de leur nouvel outil de travail au service de la population.

COUTS ESTIMATIFS :

Les coûts relatifs aux opérations liées au projet sont les suivants :

Coût acquisition plateau en rez-de-chaussée VEFA	1 008 000 € HT
Maîtrise d'œuvre	74 645 € HT
Coordination SPS	2 700 € HT
Contrôle technique	3 950 € HT
Etude de faisabilité géothermie	5 000 € HT
Travaux d'aménagement	730 480 € HT
TOTAL PROJET	**1 826 831 € HT**

Le projet sera largement financé grâce à des subventions publiques et par l'investissement de la commune. La commune présente les comptes liés à la maison de Santé dans le cadre d'un budget annexe car cela lui permet de récupérer la TVA sur tous ses investissements. C'est pourquoi tous les coûts peuvent être exprimés hors taxe.

Malgré les subventions, qui sont pratiquement acquises à 47 %, il restera à charge un coût final de 898 553 €. Ce coût est cependant un investissement qui sera au fil des années amorti et compensé par les loyers versés par les professionnels de santé.

Il est rappelé que pour que le projet soit possible Saint Paul va donc également recourir à l'aide de quatre autres communes (Doizieux, La Terrasse sur Dorlay, Farnay et Saint Croix en Jarez) qui ont fait une avance remboursable dans les 5 ans de l'ordre de 112 000, la commune fera elle-même un investissement de 232 000 € qui sera remboursé sur une plus longue échéance grâce aux loyers qui seront perçus pour les locaux auprès des professionnels.

Enfin, dans l'attente du versement des subventions qui tomberont vraisemblablement en 2021, la commune a souscrit un emprunt sur dix ans de 650 000 € avec un taux très faible de l'ordre de 0,70 % et un crédit relais sur quatre ans de 1 000 000 € sur 4 ans à un taux de 0.60 %.

ÉTUDE GEOTHERMIQUE :

La municipalité a pris le parti de chauffer et de rafraîchir le bâtiment avec de la Géothermie verticale : Elle a installé des sondes qui permettront d'aller récupérer la chaleur ou la fraicheur du sol selon la saison à 150 mètres de profondeur pour l'utiliser dans l'immeuble comme base de chauffage ou de climatisation. Cette technique est couteuse mais elle est également financée à hauteur de 80 % par Saint Etienne Métropole et cela contribue à faire du projet un investissement vertueux sur le

plan énergétique. Cet investissement durable donne toute satisfaction de telle sorte que le future MTL lorsqu'elle sera réhabilitée, sera également chauffée et rafraichie par géothermie verticale, toujours avec l'aide financière de Saint-Etienne Métropole et de l'ADEME.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202715-20210127-01-20210127-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/01/2021